



Argancy

CAP 2020



Joyeuses fêtes

Bonne année 2015



Janvier 2015

N° 78

Sommaire

Conseil municipal du 1 ^{er} septembre 2014	4	Evénements	24
Conseil municipal du 7 octobre 2014	6	Sur la plus haute marche du podium	
Travaux	10	Concert gospel	
Voirie		Groupe scolaire	25
Equipement		Le fabuleux voyage de Célestin	
Ora jeunes		Semaine du goût	
Rugy : chêne centenaire		Antoine et les étoiles	
Travaux de sécurité	12	La musique à l'école	
Nouvelle signalisation		Accueil périscolaire	28
Zones bleues		Une rentrée gourmande	
Lotissement les Prairies		Programme des activités	
Pylônes électriques		Programme des mercredis éducatifs	
Nouveaux passages piétons		Budget 2015	
Rives de Moselle	12	Accueil des ados	
Vivre à Argancy	14	Vacances de la Toussaint	
Inauguration de la bibliothèque		Police municipale	31
Bibliothèque		Cambriolage à Rugy	
50 ans de mariage de M. et Mme Goujon		Stop à la guerre entre voisins	
Brioches de l'amitié		A savoir	32
Baptême républicain		Violences sexuelles et sexistes	
Archives municipales		Déneigement des trottoirs	
Cérémonie du 11 novembre		Recensement 2015	
Garage de l'interassociation		ADIL	
Don du sang		Nouvelles installations	
Formation aux premiers secours		Etat-civil	35
Voeux du Maire			
Remise des prix des maisons fleuries			
Les jeunes et le bénévolat			
St Nicolas			
Pour nos aînés			
Préparation de la salle des fêtes			
Repas des anciens			

Edito

Je ne peux que goûter le plaisir, teinté d'un peu de fierté, de m'adresser à vous tous, à chacun d'entre vous en ce début d'année 2015 pour la première fois en ma qualité de Maire des villages d'Argancy, Olgy, Ruy.

Mon engagement, mûrement réfléchi avant les élections, a pour principal objectif d'agir, avec mes adjoints et toute l'équipe municipale au service de tous les habitants, dans le respect de tous, mais également des règles du « bien vivre ensemble ».

Ma décision de me présenter à vous s'inscrit, bien entendu, dans la continuité des combats menés pour faire que la commune retrouve une place « qui compte » au sein de la communauté de communes Rives de Moselle. Nous avons combattu cette fusion et grâce à nos convictions et au nouveau paysage issus des élections municipales et communautaires, la commune retrouve peu à peu son importance et sa place d'acteur communautaire. Nous avons eu raison et la meilleure preuve est une nouvelle et immédiate dotation de la communauté de communes de plus de 350 000 €, pour nous aider à avancer dans nos projets.

Ce premier message est surtout de vous assurer qu'il convient de regarder devant nous : continuer à nous construire trois villages dans lesquels tout le monde, anciens, jeunes, habitants historiques comme nouveaux arrivants sont assurés de trouver leur place, dans le respect de l'autre ; continuer à soigner notre environnement, le protéger encore, l'embellir mais aussi le faire respecter ; enfin, continuer à offrir à tous les habitants, des équipements et des services publics cohérents et de qualité.

Ma feuille de route, vous la connaissez et tout comme le mandat précédent, ma fierté sera de la respecter point par point, notamment dans la gestion des équipements, dans la maîtrise du budget et de la fiscalité locale, dans le respect des règles qui font qu'une vie harmonieuse est possible.

L'équipe municipale qui m'entoure est déjà particulièrement investie et impliquée pour réussir, ensemble, à maintenir nos villages vivants et dynamiques. Nous serons sans doute moins bâtisseurs que lors du dernier mandat mais nous ne ferons pas moins pour favoriser le développement de notre commune pour le bien-être de tous.

La mairie est à votre disposition, toute l'équipe municipale, les adjoints et moi-même sommes et serons à votre écoute pour vous aider, vous assister autant que faire se peut, pour que vous tous participiez à toujours veiller à la qualité de vie à Argancy, Olgy, Ruy.

En mon nom, au nom des adjoints et de l'ensemble du conseil municipal, nous vous souhaitons une très bonne année 2015, une excellente santé pour vous et tous vos proches.

Jean-Paul Vetzel
Maire d'Argancy



Renouvellement des baux de chasse

Madame Danièle Reymond, conseillère municipale, informe le conseil municipal de l'ouverture de la procédure de renouvellement des baux de chasse pour la période 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2024.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement (article L.429-13), les propriétaires de terrains situés sur le territoire de la commune doivent se prononcer sur l'affectation à donner au produit du bail de la chasse communale.

Ils ont été invités, par voie de presse, à une permanence qui s'est tenue en mairie le 20 août 2014. Les propriétaires qui ne s'étaient pas déplacés ont reçu un

courrier afin de préciser leur choix, répartition du produit entre les propriétaires fonciers ou abandon au profit de la commune.

Le produit de la chasse sera redistribué aux propriétaires en cas de non obtention de la double majorité des 2/3.

Le résultat de cette consultation fera l'objet d'un procès-verbal qui sera affiché en mairie et sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend note de cette information.

Embauche d'un apprenti

M. le maire informe le conseil municipal de sa volonté d'embaucher un apprenti pour le former et lui permettre d'obtenir le CAP de paysagiste, entretien des espaces verts et services techniques.

Pour cela, M. le maire propose la création d'un poste permettant cette embauche :

- apprenti paysagiste, entretien des espaces verts et services techniques
- durée 2 ans
- maître de stage : le responsable des services techniques municipaux

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création du poste d'apprenti ainsi présenté et charge M. le maire d'embaucher l'apprenti qui souhaite suivre cette formation aux conditions d'une convention à rédiger et signer par les deux parties.

Création de poste

M. le maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} septembre 2014, suite à la réussite de l'examen professionnel de M. Thomas Cigolini.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

Fermeture de poste

M. le maire propose la fermeture du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe tenu par M. Thomas Cigolini suite à la réussite de son examen professionnel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fermeture du poste actuellement tenu et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

Dénomination de rues

Le conseil municipal doit procéder à la dénomination des rues dans le lotissement « les prairies » à Ruggy. Les voies créées porteront les noms suivants :

- rue des Mirabelliers,
- rue des Cerisiers,
- rue des Mûriers.

M. le maire propose également de régulariser la rue des Roseaux, nom de la voie créée au lotissement « les jardins de la Moselle » à Olgy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dénominations.



Audit financier

M. Fabrice Henon-Hilaire, adjoint au maire, propose au conseil municipal de faire réaliser un audit financier par un expert-comptable à la MJC ORA JEUNES.

Il s'agira de repartir sur des bases claires avec les jeunes engagés dans le comité et d'établir un partenariat avec la municipalité.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention charge M. le maire de faire exécuter cette décision.

Avenant de moins-value

M. le maire présente au conseil municipal l'avenant n°5 de moins-value sur le marché « construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités ». Cet avenant correspondant à la suppression d'une cuve de récupération des eaux pluviales.

Titulaire du marché : Entreprise KOPO Construction

- Montant du marché initial : 90 536,56 € HT
- Montant des avenants précédents : 35 699,44 € HT
- Montant de l'avenant n° 5 - 700,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 125 536,00 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant de moins-value et charge M. le maire de son application.

Dons et secours

M. le maire, après consultation de Mme la Perceptrice, propose au conseil municipal de lui déléguer la possibilité d'accorder, dans le cadre du CCAS, des secours aux personnes nécessiteuses de la commune qui en font la demande.

Les secours ne doivent pas dépasser 1000 €. Au-delà, M. le maire doit s'adresser au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette délégation à M. le maire.

Police municipale : retrait de Trémery

M. le maire informe le conseil municipal du courrier reçu du maire de la commune de Trémery qui renonce aux services de la police municipale intercommunale. Cette décision prendra effet à compter de février 2015.

Décisions modificatives de crédit

M. le Maire informe le conseil municipal de la décision modificative de crédit n° 1 suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Article	Intitulé	BP	Décision modificative	Budget total
023	Virement section investiss.	250 000,00	326 758,00	576 758,00
	TOTAL		326 758,00	

Recettes

Article	Intitulé	BP	Décision modificative	Budget total
7322	Dotation de solidarité communautaire		326 758,00	326 758,00
	TOTAL		326 758,00	

Investissement

Dépenses

Article	Intitulé	BP	Décision modificative	Budget total
2313 /274	Aménagement maison rue de Bussière	108 000,00	326 758,00	434 758,00
	TOTAL		326 758,00	

Recettes

Article	Intitulé	BP	Décision modificative	Budget total
021	Virement section fonctionnement	250 000,00	326 758,00	576 758,00
	TOTAL		326 758,00	

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit n° 1.

Avenant de moins-value

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 de moins-value correspondant au lasurage des longrines extérieures, à savoir :

Marché : construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités, lot n° 14 « peinture ».

Titulaire du marché : EGP LAVIGNE à Amanvillers

- montant du marché initial : 2 706,01 € HT
- montant de l'avenant n° 1 : - 452,00 € HT
- **nouveau montant du marché : 2 254,01 € HT**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 1 de moins-value du marché « construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités » et charge M. le maire de son application.



Prime de fin d'année

Le conseil municipal,

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- vu l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,
- vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997, portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux agents susceptibles d'y ouvrir droit,

fixe le montant de l'indemnité à 1 mois de salaire et fixe les critères d'attribution ainsi qu'il suit :

- modulations éventuelles en fonction de la responsabilité assurée,
- manière à servir
- absentéisme
- au prorata du temps de travail

décide que cette indemnité sera versée en une seule fois avec le salaire de novembre aux contractuels, stagiaires, titulaires, apprentis, temps complet et temps non complet et charge M. le maire, de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des critères d'attribution ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le paiement de cette prime au personnel inscrit aux effectifs de la commune le 1^{er} novembre de l'année.

Commission communale des impôts

Le Directeur Régional des Finances Publiques de Lorraine et du département de la Moselle,

- vu l'article 1650 du code général des impôts,
- vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune d'Argancy,

décide que sont nommés commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) d'Argancy, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

Commissaires titulaires

Claude Petitgand (à Antilly)
Fabrice Henon-Hilaire
Patrick Spirckel
Nicolas Frey
Laurent Arnoux
Marie-Ange Hennequin

Commissaires suppléants

Henry Poinsignon (à Malroy)
Valérie Romano
Albert d'Amato
Marie-José Rozaire
Liliane Bronne
Michel Wirtz

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nominations.

■ Changement de comptable assignataire

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Suite à la nomination de M. Marc Villibord, responsable

du Centre des Finances Publiques de Vigy en remplacement de Mme Léone Prigent, le conseil municipal décide pour toute la durée de son mandat :

- de demander le concours du trésorier municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder, à M. Marc Villibord de la Trésorerie de Vigy, une indemnité de conseil aux taux de 100 %, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

M. le maire est chargé de l'exécution de cette décision. Cette résolution est adoptée par 14 voix pour et une voix contre.

■ Taxe d'habitation et logements vacants

M. le maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation et charge M. le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

■ Taxe d'aménagement 2015

M. le maire informe le conseil municipal de la délibération fiscale à prendre avant le 30 novembre 2014 pour la taxe d'aménagement par les collectivités territoriales pour une application en 2015. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la taxe à 5 %.

■ Choix du bureau d'études pour le P.L.U.

Madame Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, donne le compte-rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 13 octobre 2014 pour l'ouverture des plis concernant le projet « révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) ».

7 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le bureau d'études **Les Ateliers du Territoire pour un montant de 18 485,00 € HT** et charge M. le maire de signer les documents confirmant cette décision et de notifier le marché au bureau d'études.



Règlement de location de la salle des fêtes

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, présente au conseil municipal la modification du règlement de location de la salle des fêtes. Les modifications sont les suivantes :

La salle est louée pour 24 heures (uniquement le dimanche)

- Remise des clés avec état des lieux d'entrée le samedi à 16 heures
- Retour des clés avec état des lieux de sortie le lundi à 7 heures

La salle est louée pour 48 heures (week-end) :

- Remise des clés avec état des lieux d'entrée le vendredi à 16 heures
- Remise des clés avec état des lieux de sortie le lundi à 7 heures

Dans tous les cas, la visite de pré-location de la salle ne se fera que le lundi ou le jeudi à 18 heures.

Lors de la prise de possession de la salle, le locataire notre seul interlocuteur, se fera expliquer le fonctionnement des

appareils (lave-vaisselle, fours, etc...), le soin lui étant laissé de répercuter les informations aux personnes en charge de la cuisine (traiteur ou autre...).

En cas de problème sur un appareil, après l'état des lieux d'entrée et en cas de non-fonctionnement, il est à noter que celui-ci ne pourra être solutionné sur le champ, vu le délai imposé pour toute réparation. Il conviendra simplement de le signaler lors de la remise des clés et état des lieux de sortie.

La vaisselle rendue n'est pas propre ou présente des traces de calcaire dues à un manque d'essuyage (verres, couverts, etc...) : une somme de 200 € est demandée à la réservation qui sera restituée lors de l'état des lieux de sortie si tout est net. En cas de problème, le locataire fera le nécessaire ou la municipalité gardera les 200 € pour faire le travail à sa place.

Après débat, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces nouvelles modifications.

Complément du parking de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis concernant la création d'un parking en complément du parking de la salle des fêtes. Ces devis se présentent comme suit :

devis Entreprise STRADEST d'Hauconcourt : 45 300,00 € HT
devis Entreprise MULLER TP d'Amnéville les Thermes : 53 850,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise STRADEST pour un montant de 45 300,00 € HT et charge Monsieur le Maire de lancer les travaux.



Attribution de la compensation définitive de la communauté de communes Rives de Moselle

Rappelant le courrier du 13 octobre 2014 de la communauté de communes Rives de Moselle et conformément au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT), le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le montant de 554 992,00 € d'attribution de compensation définitive notifié.

Renouvellement des baux de chasse au 2 février 2015

Lot n°1

M. le maire présente au conseil municipal l'attribution du lot n°1 de la chasse communale.

L'adjudicataire du lot n°1, M. Jean-Christophe Richard, ayant manifesté son intention de renouveler le bail qui lui était consenti depuis le 22 janvier 2003 par une convention de gré à gré, pour la somme de 3 276 €, il est décidé de faire droit à sa demande.

Ladite convention sera donc ratifiée par M. le maire dans les délais impartis. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer le lot n°1 à M. Richard.

Lot n°2

Monsieur le Maire informe des difficultés rencontrées à louer le lot n°2 de la chasse communale.

La commune constate la disponibilité du lot n°2 à la suite du décès du bénéficiaire. Le GFA Sainte Camille fait valoir son droit de réserve pour l'exercice du droit de chasse sur les terrains dont il est propriétaire, conformément aux articles L 429-4, L 429-6 et L 429-17 du code de l'environnement.

La commune constate, que l'exercice par son propriétaire de son droit de réserve ci-dessus défini, droit auquel la commune ne peut s'opposer, prive de facto le lot n°2 de

tout intérêt cynégétique puisque la réserve de chasser, concernée par le droit du propriétaire, est située « côte de Justemont » dénommée « l'enclave ». Cette enclave est particulièrement riche en gibier, à la différence des autres terrains qui composent le lot n°2 dont l'intérêt cynégétique est particulièrement limité, voire inexistant.

Accorder, contre redevance, l'enclave au propriétaire des terrains et soumettre à adjudication le lot n°2, amputé de cette enclave, à valeur résiduelle voire quasi-nulle, ne présente aucun intérêt, outre la difficulté, dans ces circonstances, à identifier un bénéficiaire.

La commune constate que le propriétaire de l'enclave propose, en conséquence, la location de l'ensemble du lot n°2 qui, bien évidemment, inclut son droit de réserve, à savoir l'enclave, au prix actuel en cours, soit 1 500 €.

Après discussion et au regard des éléments développés ci-dessus, au visa des articles précités du code de l'environnement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer au GFA Sainte Camille la location du lot de chasse n°2, dans sa totalité, au prix de 1 500 € pour une durée de 9 ans.



Travaux de voirie

Au bord de la Moselle



Remise en état de l'espace situé le long de la Moselle, face au C.Y.V.M. d'OLGY, permettant ainsi, tant au club qu'aux promeneurs de jouir de façon agréable de cet espace.

Place Jeanne d'Arc



Réfection du macadam. Pas moins de 16 nouvelles places de parking en zone bleue ont été dessinées, ainsi que le sens de circulation.



Réfection d'une partie de la place des Vignerons à Ruy.



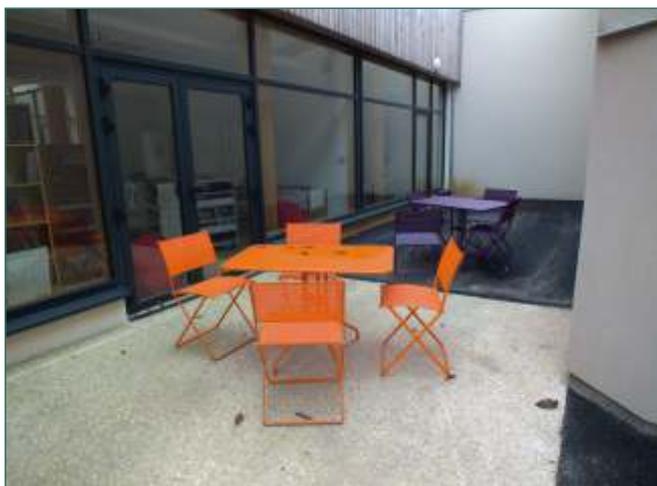
Agrandissement du parking de la salle des fêtes



Les travaux d'agrandissement du parking de la salle des fêtes ont démarré en novembre dernier.

■ Equipements

Bibliothèque



Une terrasse a été installée à la bibliothèque. Cet équipement sera bientôt complété par des rangements pour vélos (le long du mur du couvent).

« La fermette »



Remplacement de la rampe d'escalier aux logements communaux « La fermette ».

Local poubelles



Pour des raisons d'hygiène et d'esthétique, des portes masquent dorénavant le local à poubelles de la salle des fêtes.

■ MJC Ora jeunes



Remplacement des rideaux de sécurité de la porte d'entrée et de l'issue de secours. Le ravalement de façade a été effectué par les jeunes de la MJC.

■ Rugy : chêne des centenaires



Un panneau est désormais apposé devant le chêne planté en hommage aux centenaires de Rugy.

Travaux de sécurité

Argancy

Attention, nouvelle signalisation

Rue des Pêcheurs, rue aux Champs, rue des Jardins, rue Saint-Laurent, rue de l'Eglise.

Suite à un questionnaire distribué début août 2014 aux habitants des rues aux Champs, rue des Pêcheurs, rue Saint Laurent, rue des Jardins, rue de l'Eglise, et à la réunion publique de quartier qui s'est déroulée en Mairie le 18 septembre 2014, la Municipalité a mis en place, en accord avec l'ensemble de la population présente à cette réunion, une nouvelle signalisation et notamment un nouveau sens de circulation rue des Pêcheurs, ainsi qu'une zone 30 pour ce quartier.

Les places de parking seront également tracées au sol ainsi qu'un chemin piétonnier rue des Pêcheurs.

Cette initiative a pour but, vu la configuration particulière des lieux, de sécuriser au maximum le croisement de la rue des Pêcheurs, de la rue Saint Laurent et de la rue des Jardins où des incivilités sont régulièrement relevées.

Attention !

La police municipale sera conciliante dans un premier temps, mais restez vigilants pour ne pas être en infraction.

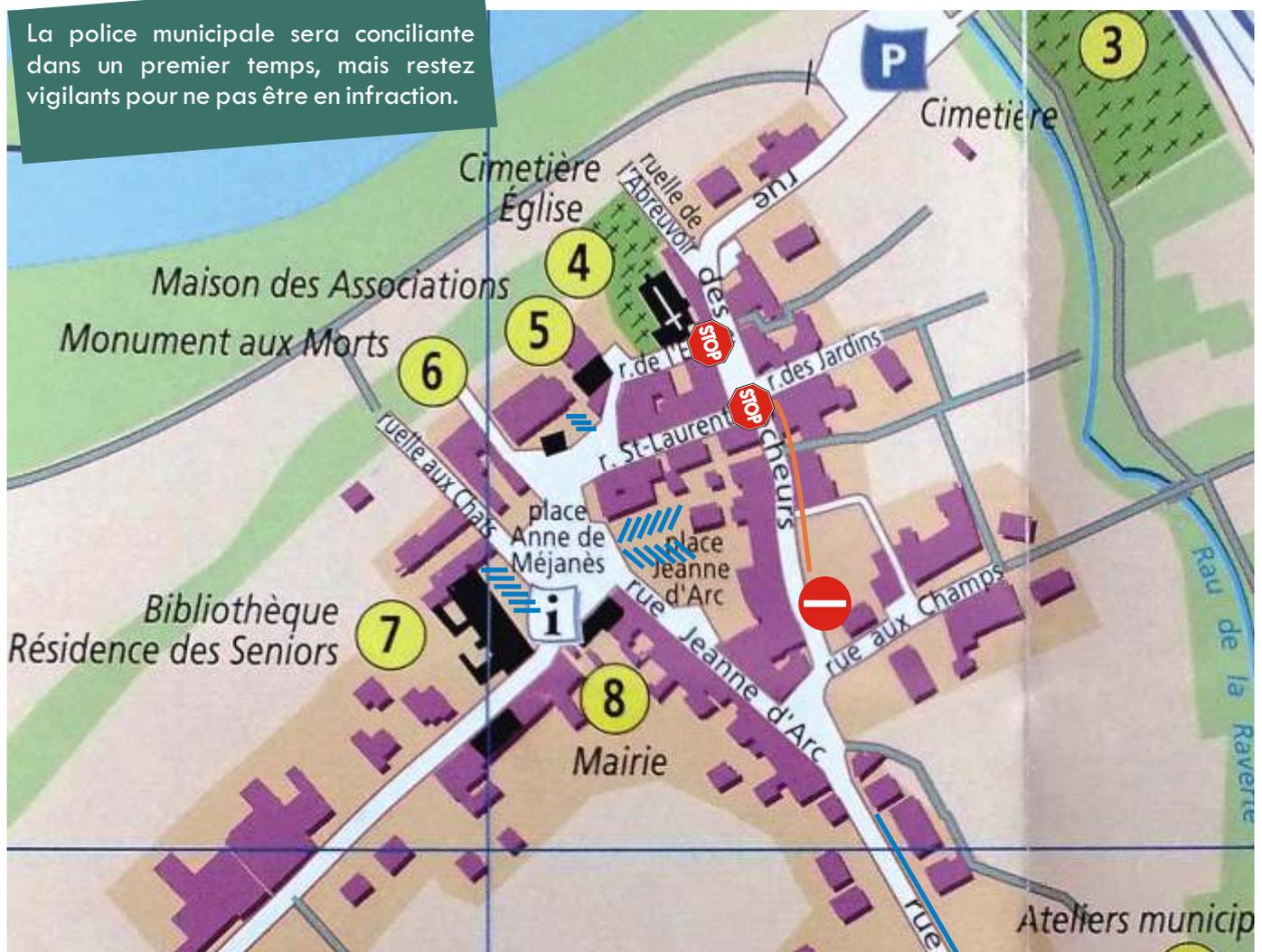
Zones bleues

Place Jeanne d'Arc, place Anne de Méjanès, rue des Prés

Vu le nombre important de voitures stationnées toute la journée pour cause de co-voiturage, il est difficile, certains jours, pour les personnes ayant des démarches à effectuer en Mairie de trouver une place pour se garer.

La Municipalité a donc décidé de mettre les deux places ainsi que la Rue des Prés, en zone bleue. Les riverains se voient quant à eux délivrer par la Mairie, sur simple demande, une autorisation de stationnement annuelle. Les autres habitants doivent pour leur part, veiller à mettre un disque bleu (disponible gratuitement en Mairie).

-  En bas des rues de l'Eglise et St Laurent
-  A l'entrée de la rue des Pêcheurs
-  Zone bleue
-  chemin piéton



■ Rugby « les Prairies »

Afin de sécuriser au maximum le lotissement « les Prairies », la Municipalité, après concertation avec les habitants de ce quartier a décidé la réglementation suivante :

- à l'entrée de la rue des Mirabelliers en venant de la rue des Pensées : 1 sens unique;
- à l'entrée de la rue des Mirabelliers en venant de la rue des Cerisiers : 1 sens interdit.

■ Nouveaux passages piétons



Rue de Bussière, face au chemin « Champ aux oies »



Rue de la Côte, sortie du chemin « Champ aux oies »



Sortie du lotissement de Bussière, sur la Rue de Bussière

Olgy : pylônes électriques

Suite à l'accident mortel survenu en janvier dernier, les 2 pylônes électriques situés sur la D1, face au carrefour de la rue de Metz vont être déplacés. Trop près de la route, ils sont dangereux pour les automobilistes



■ Rives de Moselle

ARGANCY-OLGY-RUGY, a retrouvé peu à peu son importance et sa place dans la nouvelle communauté de communes Rives de Moselle. Celle-ci est composée de 20 communes représentant 50 146 habitants sur un territoire de 126 km².

Toutes les commissions sont en place et travaillent de concert dans leurs domaines respectifs de compétences. A ce jour et pour toutes informations que vous jugeriez utiles, vous pouvez vous connecter directement sur le site RIVES DE MOSELLE : www.rivesdemoselle.fr

Cependant et pour vous tenir pleinement informés, notre prochain bulletin, vous résumera succinctement l'état d'avancement des travaux en cours.



Vivre à Argancy

Inauguration de la nouvelle bibliothèque

Le 24 octobre 2014, en présence :

- de M. Bernard Hertzog, vice président chargé de la culture et du tourisme, auprès du conseil général de la Moselle, co-financeur;
- de M. Jean-Louis Masson, sénateur de la Moselle - conseiller général de Vigy;
- de Mme Marie-Jo Zimmermann, députée de la 3^{ème} circonscription de la Moselle;
- de Mmes et MM. les maires des communes environnantes;
- de Mmes et MM. les membres du conseil municipal;
- du personnel et des bénévoles de la bibliothèque;
- de la population;

Jean-Paul VETZEL, Maire, coupait le ruban inaugural de la nouvelle bibliothèque installée 5 place Anne de Méjanès à ARGANCY.



« Quel plaisir et quel honneur d'être aujourd'hui le messager qui va offrir à notre commune un lieu si essentiel qu'est une bibliothèque.

La municipalité et moi-même espérons que ce bâtiment sera toujours plein de vie et que les habitants de la commune y apporteront un peu d'eux-mêmes en venant y trouver de nouvelles idées.

Nous avons à cet égard choisi de mettre en place un système tarifaire léger pour que tous les habitants puissent pousser les portes de la bibliothèque et y revenir souvent ... »

Extrait du discours de Jean-Paul Vetzels



Marie-Jo Zimmerman, dans son discours, a félicité la commune pour cette bibliothèque, soulignant qu'au cours de sa carrière de députée, elle avait eu peu souvent l'occasion d'en inaugurer.



Plus grande et plus agréable !

La construction de la nouvelle bibliothèque justifiée par les anciens locaux devenus trop exigus, et difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite, offre maintenant un espace de 184 m² convivial, accueillant et lumineux, doté d'un mobilier design et coloré pouvant recevoir près de 4000 ouvrages proposés à la lecture.

Une salle réservée aux animations pour les jeunes enfants et un coin multi-média doté de 4 postes informatiques complètent ce bel endroit dédié à la culture.



A la bibliothèque, vous pouvez :

- emprunter des livres,
- emprunter des magazines,
- travailler,
- surfer sur internet,
- bavarder autour d'un livre,
- Prendre un café,
- Ecouter une histoire,
- Participer à un jeu de rôle,

Bref, une visite s'impose !

Mardis du livre : soirée à thème animée par Yolande

Mardi 20 janvier 2015 à 19h30 : coups de coeur
Mardi 17 février 2015 à 19h30 : romans policiers
Mardi 17 mars 2015 à 19h30 : le jardin
Mardi 14 avril 2015 à 19h30 : coups de cœur

L'heure du conte animée par Dominique

Mercredi 21 janvier 2015 à 16h00
Mercredi 3 mars 2015 à 16h00
Mercredi 1^{er} avril 2015 à 16h00

Cercle de lecture animé par Liliane

Jeudi 8 janvier 2015 à 14 heures
Jeudi 5 février 2015 à 14 heures
Jeudi 5 mars 2015 à heures



■ Monique et Jacky Goujon, 50 ans déjà !

Si Monique, née Mangano le 14 juin 1944 à Masseret (19) a passé toute son enfance à Sainte-barbe (57), Jacky est né le 6 novembre 1937 à Metz et a grandi à Argancy.

Ils se sont rencontrés lors d'une kermesse paroissiale en juillet 1962 et c'est près de deux ans plus tard, soit le 8 août 1964 que le mariage a été célébré à Sainte-Barbe (57).

Le couple a eu deux enfants Xavier et Rachel qui leur ont donné à leur tour, quatre petits-enfants, Adrian, Cédric, Elodie et Corentin.

Après avoir habité de longues années au cœur du vieux village d'Argancy, le couple s'est installé en 2004 à Olgy.

La cuisine, les fleurs, le bricolage, le jardinage, la pêche font partie de leur quotidien, ponctué par la visite de leurs enfants et petits-enfants, lesquels étaient présents lors de cette sympathique manifestation au cours de laquelle, le couple s'est vu remettre par la Municipalité, les cadeaux d'usage.

Nous leur renouvelons nos sincères félicitations.



■ Brioches de l'amitié

L'opération « Brioches de l'amitié » organisée cette année par l'Union Sportive a permis de collecter la somme de 1030 € au profit de l'Association des parents d'enfants inadaptés (APEI) de la vallée de l'Orne. Merci aux généreux donateurs.



■ Baptême républicain

Avec tous nos compliments et nos meilleurs vœux !

Jean-Paul Vetzler, maire, et des membres du conseil municipal ont été très heureux de recevoir le 27 septembre 2014 à 10h30 en mairie, **Lino lezzi**, pour son baptême civil, appelé aussi **baptême républicain** ou parrainage républicain.

Cet acte laïc et symbolique a ainsi permis de désigner, hors du cadre religieux, les parrain et marraine de Lino.

Même si le baptême civil n'est prévu par aucun texte, n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et marraines par un lien contractuel, l'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit donc d'un engagement moral fort, vis-à-vis du filleul.

Le baptême républicain ne peut pas être inscrit sur les registres d'Etat-civil, toutefois, il est consigné sur un registre officiel qui est consultable dans notre Mairie.



■ Un grand coup de balai aux archives municipales

La mairie a été fermée au public du 22 au 26 septembre 2014 pour une opération rendue plus que nécessaire : le tri des archives municipales.

Ce chantier a été effectué par l'ensemble du personnel administratif communal, avec le concours gracieux de M. lung, directeur des archives, de la mémoire et du patrimoine au conseil général de la Moselle.

De fait, une place importante a été dégagée et une nouvelle organisation a été mise en place, sur les conseils avisés de Monsieur lung, laquelle fera dorénavant l'objet d'un suivi rigoureux et de mises à jour régulières.



■ Armistice du 11 novembre 1918

Les cérémonies patriotiques de l'Armistice du 11 novembre 1918 ont été organisées cette année par la Commune de Flévy.

Outre les nombreuses personnalités présentes, la FNCA, les anciens combattants de la Fédération Nationale André Maginot, le clergé, l'orchestre d'harmonie intercommunale Vent d'Est, le corps des Sapeurs Pompiers d'Ay-sur-Moselle participaient à cette manifestation qui s'est déroulée, après la messe en l'Eglise de Flévy, devant le Monument aux Morts, avec le traditionnel dépôt de gerbe.

Tous les participants ont ensuite été invité au vin d'honneur offert par la municipalité de Flévy à l'issue de cette cérémonie du souvenir.

Une gerbe a par ailleurs, été déposée au Monuments aux Morts d'Argancy-Olgy-Rugy, afin de témoigner notre reconnaissance à tous ces jeunes gens tombés lors de cette guerre pour la France libre.



Vivre à Argancy

■ Un garage pour l'inter-association

Jean-Paul Vetzal maire et Marie-Thérèse Perrin adjointe ont réunis les membres de l'Inter-association sur la place Anne de Méjanès pour leur remettre les clés du nouveau local qui abrite désormais le minibus utilisé par les associations de l'Inter.



■ 346 dons du sang : un record

Depuis l'âge de 18 ans, Gérard Butin a donné son sang, son plasma et ses plaquettes à 346 reprises. Sachant qu'on prélève à chaque fois entre 400 et 500 ml de sang, cet homme a donné au cours de sa vie entre 140 et 170 litres de sang ! Colossal.

Ce record méritait d'être récompensé. C'est pourquoi, l'association des donneurs de sang d'Ennery Rive droite et ses environs ont mis à l'honneur Monsieur Butin et lui ont offert pour cette magnifique carrière de donneur un trophée sous la forme d'une goutte de sang en cristal.

Cette cérémonie a eu lieu à Argancy en présence de Marie-Jo Zimmermann députée, Jean-Paul Vetzal maire, Alain Maillard président de l'union départementale de la Moselle.

Unaniment, les personnalités présentes ont également félicité les fidèles bénévoles pour leur engagement. Enfin, la présidente de l'association a remercié Jean-Paul Vetzal d'avoir reçu l'amicale dans sa commune.



A vos agendas

Formation aux premiers secours

Les personnes désireuses de participer à une formation aux Premiers Secours peuvent se faire connaître en Mairie. Des dates de session (7 à 10 personnes par session) seront alors proposées pour le début d'année 2015.



Voeux du Maire
Concert du nouvel an
Galette des rois
Dimanche 4 janvier 2015
15h00 salle des fêtes



Remise de prix et cérémonie d'accueil

La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, des nouveau-nés, la remise des médailles du travail et des récompenses des maisons fleuries aura lieu dimanche 15 mars 2015 à 10h30 à la salle des fêtes.

■ Les jeunes s'impliquent et s'interrogent sur le bénévolat

Le Frère Dominique Savio, de la Fraternité Catholique des Missionnaires de l'amour de Jésus d'Argancy, a contacté la Municipalité afin qu'elle rencontre des jeunes en quête d'informations sur la motivation du bénévole.

C'est ainsi, qu'à l'heure du chacun pour soi, et où les associations communales peinent à trouver des bénévoles, que Jean-Paul Vetzal, maire, Jocelyne Emmendoerffer et Marie-Thérèse Perrin, adjointes, ont reçu en mairie le 21 octobre 2014 un groupe de jeunes filles pour un débat essentiellement axé sur l'engagement et les motivations d'un maire en milieu rural et de ses conseillers.

« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée, en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. »

Après avoir répondu à toutes les questions posées, et devant l'intérêt de ces jeunes filles, la municipalité est sûre d'avoir donné l'envie de s'engager dans quelque domaine que ce soit, à certaines d'entre elles.

Merci également au Frère Dominique Savio pour cette belle initiative.

■ Le bénévolat, un don de soi librement consenti et gratuit

Le bénévole occupe une place spécifique dans la société civile, complémentaire et non concurrentielle au travail rémunéré. Il apporte sa contribution à des organismes existants, en tant qu'acteur de renouvellement, de complément de soutien ou d'innovation en respectant les principes fondamentaux suivants :

- le bénévolat est un choix volontaire prenant appui sur des motivations et des options personnelles, lesquelles sont très diverses : être utile à la société, défendre une juste cause, occuper son temps libre, voire... compléter son curriculum vitae.
- Le bénévolat doit être accessible à toute personne

indépendamment du sexe, de l'âge, de la nationalité, de la race, des options philosophiques ou religieuses, ou encore de la condition physique, sociale, matérielle.

- Le bénévolat se réalise dans une approche éthique et humanitaire en respectant la dignité humaine.
- Le bénévolat est attentif aux besoins dans la société et stimule la participation de la collectivité pour y répondre.
- Le bénévolat favorise l'initiative, la créativité et l'esprit de responsabilité ainsi que l'intégration et la participation sociales.



Visite à nos aînés en maison de retraite

La municipalité d'Argancy par le biais des membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a rendu courant novembre 2014 une visite de courtoisie aux personnes vivant dorénavant en maison de retraite.

« Pour nous, vous faites toujours partie du village et c'est avec un grand bonheur que nous venons passer un petit moment avec vous, moment que nous renouvelerons régulièrement. »

Tel est le message que la Municipalité a souhaité leur faire passer et devant leurs visages réjouis, la mesure du plaisir partagé a été prise. D'autres visites sont d'ores et déjà programmées dans les mois qui viennent.



Mme Henry – Maizières-lès-Metz



Mme Scharbach, Mme Koenig
Ennery



Mme Lallement - Vigy



Mme Rozaire – Moyeuivre

« L'âge est plutôt un état d'esprit qu'un laps de temps. Il n'est pas de notre devoir et en notre pouvoir d'ajouter des années à notre vie mais d'ajouter de la vie à nos années. »

Etienne de Blois

Nous nous excusons cependant, pour tout éventuel oubli de personnes dont la Municipalité n'aurait pas eu connaissance du placement en Maison de Retraite et sommes persuadés, que les familles concernées ne manqueront pas de se signaler en Mairie afin que cet éventuel manquement soit réparé.

■ Saint Nicolas

Une nouvelle fois le 5 décembre 2014, Saint Nicolas et Père Fouettard n'ont pas manqué de s'arrêter en début d'après-midi, à l'Ecole d'Argancy.

Devant l'accueil qui leur a été réservé à l'Ecole Maternelle, et devant tant de petits enfants sages, certes intimidés par Père Fouettard, Saint Nicolas leur a remis une pochette comprenant des friandises ainsi qu'un CD de comptines sur sa légende.

Puis, la visite s'est poursuivie à l'école élémentaire, où les plus grands, moins impressionnés devant Saint Nicolas leur remettant un livret ludique intitulé « A la découverte de ta commune », un sachet de friandises et un bon d'achat de 20 € en espace culturel, n'ont pas manqué de braver Père Fouettard.

Et c'est à l'invitation de leurs maîtresses respectives, que les enfants ont remercié Saint Nicolas, en interprétant les traditionnels chants en son honneur.

Enfin, pour clore cette belle journée, fort appréciée des uns et des autres, un goûter composé de brioches et de jus d'orange a été offert à tous les élèves avant que Saint Nicolas et Père Fouettard ne reprennent leur route.



Pour nos aînés

La Municipalité a offert à nos aînés qui n'étaient pas présents au repas des anciens, un coffret de produits du terroir.



Préparation salle des fêtes

Décorer la salle des fêtes pour faire plaisir aux aînés participant au traditionnel « REPAS DES ANCIENS » du 7 décembre 2014, est la motivation principale des bénévoles qui oeuvrent en ce sens chaque année.

Un petit mot reconnaissant aussi aux personnels municipaux qui installent les sapins et qui, en parfait « gentlemen », apportent leur concours tant matériel que physique, pour tout ce qui est en hauteur.

Nous n'avons aucun doute sur la reconnaissance de chacun quant au travail accompli, ce qui suffit amplement à l'âme de tout bénévole.

MERCI A TOUS.

Repas des anciens



C'est à la salle des fêtes d'ARGANCY, le 7 décembre 2014, que Jean-Paul Vetzler, maire, après son discours de bienvenue, a donné le coup d'envoi au traditionnel repas des anciens.

C'est autour d'un délicieux repas festif concocté par Loca Réception/ Orion Amnéville, que chacun a pu évoluer sur la piste de danse grâce à l'orchestre de Jean-Claude Riff, bien connu dans la localité.

Des enfants âgés de 10 à 15 ans de l'atelier Théâtre d'Argancy, dirigé par Carole Evrard, sont venus offrir, un entracte récréatif.

Un grand merci à ces jeunes talents qui n'ont pas hésité un seul instant à donner de leur temps, pour apporter une touche d'originalité à ce repas et du bonheur à nos anciens.





Evénements

Les habitants d'Argancy sur la plus haute marche du podium

Les deux premiers dimanches d'octobre et depuis 51 ans, le Cercle de Yachting à Voile de Moselle organise ses régates phares, les « 6h de la ville de Metz » et les « Challenges de l'Europe ».

Cette année encore, ces compétitions ont été marquées par une participation forte des clubs de voile alentours mais aussi par les victoires, dans plusieurs séries, d'habitants de notre commune.

En effet, ces régates ont fait courir des compétiteurs de 7 à 76 ans sur des bateaux bien différents, allant de « l'optimist » pour les plus jeunes, au « croiseur côtier » jusqu'à 8m de long, en passant par les dériveurs. Ces 3 catégories ont été remportées par des coureurs de la commune.

Antoine Martin (de Ruy) est arrivé premier en optimist « école ».

Juliette et Elisa Osswald (d'Olgly), ont remporté la série des dériveurs en double. « Les jumelles », comme on les appelle au CYVM ont déjà brillé sur différents plan d'eau en dériveur type « 420 » et maintenant « 470 ».

Vincent Mann et Coralie Gerbes (d'Olgly), sont arrivés premier de la série des « croiseurs côtiers » sur un Micro de 5.50m. Coutumier des victoires au club, Vincent Mann est notamment connu pour ses succès au niveau national et international.



Juliette Osswald, Antoine Martin, Vincent Mann, Coralie Gerbes et Elisa Osswald

La commune, en la personne de Jean-Paul VETZEL, maire, a eu le privilège de remettre un prix et renouvelle ses sincères félicitations à tous ses sportifs dont elle a à s'enorgueillir.

« De toutes les valeurs humaines, celle d'un champion peut seule être goûtée universellement. »
François Mauriac (1885-1970)

Concert gospel à Argancy



Le 15 novembre 2014, l'église Saint-Laurent a accueilli le groupe « Charisma Gospel Chor » pour un concert qui a fait vibrer l'auditoire tout au long de la soirée.

Ce concert a permis à plusieurs jeunes d'Argancy et des environs, qui avaient suivi un stage de Gospel, de découvrir les joies de la scène.

Groupe scolaire



Spectacle à l'école maternelle « Le fabuleux voyage de Célestin »

Tous les élèves de l'école maternelle ainsi que leurs camarades de la classe du CP/CE 1 ont assisté à un spectacle intitulé « Le fabuleux voyage de Célestin » présenté par la Compagnie théâtrale « La Cicadelle ». Ce spectacle de qualité, permettant une participation active durant la représentation, a servi de support à de nombreuses activités pédagogiques travaillées en classe autour des cinq sens.

Théâtre et cinéma intimement mêlés ont conduit, par cette originalité, à une attention soutenue et une réflexion féconde des élèves.

Le financement a été assuré par les familles, la coopérative scolaire et la mairie.



L'école maternelle sera en fête le 30 mai 2015

La semaine du goût

La semaine du goût à l'école a été l'occasion pour les élèves de découvrir les quatre saveurs évoquées dans le spectacle auquel ils ont assisté récemment.

Les plus grands ont préparé pour l'ensemble des élèves de belles assiettes de dégustation aux saveurs sucrées, salées et amères. La saveur acide quant à elle, se trouvait dans la boisson.

L'aspect pédagogique n'en a pas été oublié pour autant : nommer les saveurs, exprimer ses goûts, utiliser des quantités, un vocabulaire précis et adapté, adopter des règles élémentaires d'hygiène, aborder la nutrition en ont été les éléments essentiels.



Groupe scolaire

« Antoine et les étoiles »

« Antoine et les étoiles » conte l'histoire d'un gentil habitant d'une verdoyante montagne vivant paisiblement entouré de ses amis les animaux, qui se voit confronté à une urbanisation sans limite dans ses chères prairies. Aussi, décide-t-il de s'évader la nuit en observant étoiles et constellations grâce à une lunette astronomique....

Dans ce spectacle il est aussi question d'écologie et de philosophie de vie.

Les élèves de la petite section de maternelle au C.P./C.E.1 ont découvert une histoire où grâce à l'imagination, l'amitié peu se prolonger continuellement.

Les jeunes spectateurs ont pu apprécier tant le savoir faire du comédien que la découverte d'une forme d'expression théâtrale.

Cette représentation qui a eu lieu dans les locaux de l'école maternelle a été financée conjointement par les parents, la coopérative scolaire et la municipalité.



Snow hall

Cette année encore les élèves du CM1 - CM2 de Mme Gobet ont bénéficié d'un cycle ski au Snowhall d'Amnéville. Débutants comme confirmés ont su, tout au long de ces sept séances progresser. Ils ont pris du plaisir à descendre les pistes « tout schuss » ou plus calmement.



■ La musique s'invite à l'école



Les professeurs de l'école intercommunale de musique et danse sont venus à l'école élémentaire pour présenter leurs instruments aux élèves des différentes classes.

En introduction, les professeurs ont joué quelques morceaux d'ensemble que les enfants ont été invités à reconnaître sous forme de quizz musical. Des extraits interprétés par Flavie Jeandel à la flûte traversière, Jean-Paul Membre au trombone, Lionel Valeri à la trompette et Jérémie Olejniczak à l'accordéon.

Les élèves très intéressés ont découvert, entre autres, les différentes sonorités des instruments ainsi que leur histoire, ce qui a suscité quelques questions.

L'école intercommunale a vivement remercié Mme GOBET pour sa collaboration au projet.

Si la Municipalité finance les trajets bus, elle tient à féliciter le corps enseignant qui donne beaucoup de son temps pour faire découvrir à nos enfants, des horizons très divers par le biais d'activités pédagogiques et sportives. Bravo à elles, elles méritent d'être encouragées.



■ Une rentrée gourmande

L'accueil périscolaire AD PEP 57 d'Argancy a débuté l'année scolaire sous le signe de la gourmandise ! Tous les lundis soirs, l'équipe propose un atelier culinaire pour le bonheur des petits gourmands ! Les enfants se sont adonnés à la confection de leurs goûters ! Et que serait un atelier pâtisserie sans une dégustation digne de ce nom ?



Notre petit coin bibliothèque, très attendu par les enfants a investi notre accueil. Petits et grands (par groupe de douze) profitent au maximum des livres durant les premières heures de l'accueil du soir.

Les ateliers danse et multisports ont remporté un énorme succès auprès des enfants.

■ Programme Accueil périscolaire de janvier à mars 2015

		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
15h15 16h30	Grands	Pétanque	Atelier créatif	Multisports	Bricolage
	Petits	Arts plastiques	Multisports	Jeux de coopération	

Goûter de 16h30 à 16h50

16h50 17h30	Grands	Jeux de société	Jeux de coopération	Eveil corporel	Méli-mélo
	Petits	Eveil musical	Jeux de société	Arts plastiques	
17h30 18h30	Grand Petits	Ateliers permanents : bibliothèque, jeu, dessin, modelage ... Les enfants peuvent commencer leurs devoirs mais il reste à la charge des parents de les vérifier			

Mercredis éducatifs

Programme des activités : janvier /mars 2015



7 janvier	Atelier culinaire : galette des rois	4 février	Atelier culinaire : gâteau marbré
14 janvier	Atelier créatif : fabrication d'amulettes égyptiennes	25 février	Sortie piscine
21 janvier	Atelier artistique : sculpture d'une pyramide en argile	4 mars	Atelier artistique : fresque égyptienne
	Heure du conte de 16 à 17h à la bibliothèque	11 mars	Multisports
28 janvier	Atelier créatif : mosaïque pharaon	18 mars	Atelier culinaire : salade de fruits
		25 mars	Sortie : Fond Saint-Martin

Budget 2015 de l'accueil périscolaire

	Dépenses €	Recettes €	Coût du périscolaire (Recettes - Dépenses)
ALSH Petites vacances	13 080,13	5 400,00	7 680,13
ALSH été	20 663,51	11 700,00	8 963,51
Accueil périscolaire	152 809,00	61 397,28	91 411,72
NAP	10 279,97	4 997,52	5 282,45
Mercredis	15 149,10	4 662,78	10 486,32
Local jeunes	6 323,91	1 050,00	5 273,91
ALSH ados + séjours	3 632,39	2 500,00	1 132,39
TOTAL	221 938,01	91 707,58	130 230,43

ALSH
Accueil de loisirs sans hébergement

NAP
Nouvelles Activités Périscolaires

L'accueil périscolaire est géré par les PEP 57. Leur budget est constitué de **dépenses** et de **recettes**.

Les dépenses sont liées aux frais de personnel, de matériel éducatif, de transports, de sorties, des frais de structures et d'alimentation.

Les recettes sont constituées de la part payée par les familles et des aides de la CAF.

L'entretien des locaux et le salaire d'une partie du personnel est comptabilisé dans le budget de fonctionnement de la commune.

Avec 221 938 € de dépenses pour 91 707 € de recettes, le budget du périscolaire n'est pas à l'équilibre et doit être financé par la commune.

Que reste-t'il à la charge de la commune ?

Coût du périscolaire	Subventions et participations à venir, aides de la CAF versées directement à la commune.		Coût final à la charge de la commune
130 230,43 €	Aides de la CAF	- 25 000,00 €	98 730,43 €
	Education Nationale 50€/enfant (130 enfants)	- 6 500,00 €	
	TOTAL	- 31 500,00 €	

L'accueil des ados

La Municipalité en partenariat avec les PEP 57 met en place un « accueil jeunes » pour les adolescents de 12 à 17 ans.

Où ?

- A la salle des fêtes et dans les locaux du périscolaire lorsqu'ils ne sont pas occupés.

Quand ?

- Le mercredi de 14 à 17 heures : activités sur site
- Le vendredi de 19 à 22 heures : sorties, soirée à thème (Vidéo, match de foot, soirée pizza ...)
- Pendant les vacances scolaires : deuxième semaine des petites vacances (sauf Noël)
- Grandes vacances : un mini camps de 4 jours et 3 nuits

Pourquoi ?

Le but de cet accueil est de proposer des activités pour tous les enfants de notre commune, des plus petits aux plus âgés.

« Renforcer l'esprit de solidarité, encourager la prise d'initiative, favoriser la découverte de leurs talents par le biais d'activités créatives ou sportives. »

Les ados sont encadrés par un animateur qualifié.

la Municipalité a réalisé des investissements de matériel spécifique à cette tranche d'âge, notamment une console de jeux PS4 !



Vacances de la Toussaint

Sortie à Nancy et atelier cuisine



■ Cambriolage à Rugy

Le républicain lorrain du 19 novembre 2014 titrait :
« pris en flagrant délit – RUGY : une vingtaine de casses au compteur ».

La Municipalité tient à mettre à l'honneur cet habitant de RUGY, qui grâce à son œil vigilant a permis l'arrestation de malfaiteurs sur le ban communal alors qu'ils venaient de commettre un cambriolage chez un particulier. (cf article R.L. ci-contre).

Merci pour cet acte citoyen et continuons tous à rester vigilants afin d'éviter d'être confronté un jour ou l'autre à une situation similaire, toujours très éprouvante et difficile à surmonter.

Notre police municipale veille, la Gendarmerie aussi. N'hésitez pas à les appeler pour tout ce qui vous semble anormal. Tél : 06 08 37 12 05



■ Stop à la guerre entre voisins

Entre voisins, la paix est parfois plus difficile à maintenir qu'à l'échelle internationale. Alors le moindre incident a vite fait de dégénérer en querelles : poubelle mal rangée, branche mal taillée... La Police Municipale vous conseille, en cas de désaccord avec votre voisin, de dialoguer calmement tout en faisant preuve de civisme, restez polis et courtois et surtout... **Souriez !**

Un bonjour amical et un sourire joyeux est toujours agréable et suffit parfois à désamorcer un conflit. Chaque problème a une solution, mais encore faut-il le vouloir !

Brigadier-Chef Principal
Kathia De Reuwe



■ Déneigement des trottoirs

L'article L 2321-2-20 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les dépenses d'entretien des voies communales sont obligatoires pour la collectivité mais, le déneigement par exemple, ne fait pas partie des obligations d'entretien normal des voies publiques.

Or, dans nos trois villages, pour la sécurité des piétons et des voies de cheminement, si la Communauté de Communes et la commune assurent avec efficacité et selon les moyens disponibles, le déneigement des axes principaux et des accès aux lieux publics, les propriétaires et les occupants d'immeubles doivent assurer le déneigement du trottoir devant la façade de leurs habitations.

Emplacement des bacs à sel

Pour vous aider à déneiger votre portion de trottoir et pour lutter contre le verglas, plusieurs bacs à sel sont mis à votre disposition dans la commune.

Argancy

- Rue des Prés, devant les ateliers municipaux
- Rue des Mésanges
- Rue des Pêcheurs
- Place Anne de Méjanès

En allant vers Olgy

- Rue de la Crouée
- Place des Maronniers
- Rue de Bussière, face au groupe scolaire

Olgy

- Intersection rue de la Chapelle et rue de la Côte
- Rue de Metz (Fermette)
- Rue des Roseaux

Rugy

- Rue du Clos Bellevue
- Place des Vignerons
- Rue des Vignes

Amelange

- Rue d'Amelange



Les devoirs des riverains

« Racler le trottoir après chaque chute de neige, plusieurs fois par jour si cela est nécessaire et tenir soigneusement balayés les trottoirs au droit de la façade ou, s'il n'existe pas de trottoir, un espace de 1,5 m de largeur à partir du mur de la façade.

La neige devra être stockée sur le trottoir, en cordon, ou en limite de l'espace dégagé.

En aucun cas, la neige ne devra être poussée dans les bouches d'égoûts, ni dans les caniveaux, ni sur la voie publique. »

Attention, à défaut, en cas d'accident (chute et blessures) la responsabilité civile des propriétaires et occupants est susceptible d'être mise en cause.

Vendre, acheter, louer un logement ou faire des travaux, demandez conseil à l'ADIL

Agence Départementale d'information sur le Logement

L'ADIL est une agence indépendante, financée par les conseils généraux, les collectivités locales et l'Etat. Elle propose au particulier une aide dans leur projet de logement.

L'ADIL intervient dans les domaines suivants :

- financements
- contrats (vente, construction prêt, maîtrise d'oeuvre ...)
- assurances, fiscalité,
- copropriété
- réglementation
- location ...

ADIL 57
8 rue Gambetta
57000 METZ
Tél : 03 87 50 02 60

Réception du public :

- le lundi de 14h à 17h30
- du mardi au vendredi de 9h à 12h30
- et de 14h à 17h30.

Nouvelles installations

Isabelle ALBERTALLI

Consultante image et minceur
rue de Metz
57640 OLGY
Tél. 06.63.16.00.82
www.beauty-slim.fr

CG ARCHITECTURES

Coralie GERBES
Architecte - Urbaniste -
Développement durable
5 rue de Bussière
57640 ARGANCY
Tél : 06 08 21 97 63
cgarchitectures@orange.fr

Aux saveurs d'Olgy

propose depuis le 14 novembre 2014
un point de vente « La Française des
Jeux ».
31A Rue de Metz
57640 OLGY

Recensement de la population

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans.
Du 15 janvier au 14 février 2015, trois agents recenseurs
nommés par la commune effectueront le recensement de nos
trois villages :

- Mme Fabienne VECRIN : Ruyg, Amelange et une partie
d'Argancy
- Mme Katia DE REUWE : Argancy
- M. Jean-Claude HALLER : Olgy

Merci de leur réserver un bon accueil.




RECENSEMENT
de la population 2015

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 15 janvier au 14 février
www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !

Insee & votre commune



Etat civil

Naissances

Anthime Peiffer né le 27 septembre 2014

Mila Hugel née le 19 octobre 2014

Mariage

Valérie Gratius et Michel Fatela

Mariés le 29 novembre 2014

Décès

Catherine Maillard décédée le 27 novembre 2014

Marthe Frey décédée le 30 novembre 2014

Claude Balosso décédé le 4 décembre 2014



Stop infos

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la Mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille. Attention cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Noces d'or - Noces de diamant - Noces de platine



Vous fêtez vos 50, 60 ou 70 ans de mariage, signalez-vous en mairie !

Expression libre

La Municipalité, par le biais de sa commission « information », propose aux personnes qui le désirent, une page « expression libre » dans chaque bulletin trimestriel.

L'édition des textes ou images, est garantie sans coupure ni retouches à moins qu'ils ne soient diffamatoires ou portent atteinte à la dignité des personnes nommées ou non et qu'ils soient anonymes. Auquel cas, aucune suite n'y serait donnée.

Il est bien dommage de constater que cette rubrique n'est que très rarement alimentée par des réflexions ou suggestions de nos concitoyens ! A méditer, chers lecteurs !

Si la Municipalité est fière d'honorer les couples fêtant leur noces d'Or, elle tient à respecter, pour ceux qui le souhaitent, leur volonté de ne publier, ni annonce, ni photo dans le bulletin d'information trimestriel.

Manifestations du trimestre

Janvier

4	Voeux du maire, concert du nouvel an	Municipalité
8	Cercle de lecture	Bibliothèque
20	Mardi du livre	Bibliothèque
21	Heure du conte	Bibliothèque

Février

5	Cercle de lecture	Bibliothèque
17	Mardi du livre	Bibliothèque

Mars

3	Heure du conte	Bibliothèque
5	Cercle de lecture	Bibliothèque
15	Nouveau-nés, médaillés du travail, nouveaux arrivants, maisons fleuries	Municipalité
15	Match Argancy / Ars-sur-moselle	US Argancy
15	Match Argancy / Malroy	US Argancy
17	Mardi du livre	Bibliothèque
26	Collecte du sang	Donneurs de sang
29	Match Marange 2/Argancy	US Argancy

Avril

1	Heure du conte	Bibliothèque
---	----------------	--------------

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70

Courriel : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr

Argancy CAP 2020 est imprimé sur un papier respectant l'environnement et garanti sans chlore élémentaire.

